



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2025/3076

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

La demandeuse est **Madame Stéphanie HANSEN** demeurant **Ridderstraat 30 à 3890 MONTENAKEN**.

Le terrain concerné est situé **rue Beaujean 22 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 5^{ème} division section B n° 38M7**

Le projet vise à "**régulariser la construction d'une annexe ainsi que la construction d'un mur de clôture en blocs de béton**" et présente les caractéristiques suivantes : **Écart au guide communal d'urbanisme (GCU au Collège Communal du 23 avril 2018) ;**

À savoir :

-Article 106 : les fenêtres doivent avoir une surface totale au moins égale au sixième de la surface du plancher, le salon et la salle à manger ne répondent pas à ces critères.

-Article 57 : dans le cas d'un éclairage unilatéral, la profondeur des pièces ne peut être supérieur au double de la hauteur sous plafond , le salon et la salle à manger ne respectent pas ces critères.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **26 mai 2025 au 9 juin 2025 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOLF
TROISIÈME ÉCHEVINE